



LES POINTS CLÉS POUR UN COMPORTEMENT ET UN ENVIRONNEMENT RESPECTUEUX DES SPORTIVES ET SPORTIFS LICENCIÉS DANS NOS CLUBS

*La natation,
c'est du plaisir,
de la confiance, du respect*

En tant qu'éducateur - entraîneur

« J'ai conscience que dans mon rôle d'entraîneur, j'incarne à la fois l'institution, le savoir, la compétence, et assure une fonction protectrice. Lorsqu'ils me confient leurs enfants, les parents les placent sous mon autorité. A la compétence technique attendue s'adjoint la conviction d'avoir affaire à un éducateur, avec toutes les présuppositions bienveillantes qu'engendre une telle appellation. »

- **Accompagner la progression de l'enfant et du sportif dans la discipline qu'il a choisi quel que soit le niveau de pratique**
 - o Je valorise la progression et les efforts des sportifs quel que soit le niveau
 - o J'explique les séances et je donne du temps d'écoute pour que le sportif puisse comprendre sa pratique
 - o Je ne m'approprie ni l'athlète ni ses performances mais je l'accompagne dans son projet
 - o Je respecte le développement de l'enfant et j'adapte l'entraînement en fonction de son âge et de sa maturation physiologique et psychologique

- **Adopter une posture d'éducateur dans sa relation avec le sportif :**
 - o J'accompagne les sportifs qui viennent construire un projet individuel ou de groupe au sein du club.
 - o Je n'utilise pas la position privilégiée d'éducateur pour établir des relations intimes avec les sportifs
 - o J'établis une relation professionnelle avec le sportif et ne chahute pas avec lui
 - o Je n'engage aucune relation intime avec un sportif
 - o Je réduis au maximum les situations dans lesquelles je suis amené à manipuler un sportif dans le cadre de la pratique sportive. En cas de contact à des fins de démonstration ou de correction, je l'en informe et le fait à la vue d'autres sportifs ou adultes
 - o Je n'engage aucune discussion privée et individuelle avec un sportif dans un lieu isolé (préférer un lieu public, ouvert et observable par d'autres adultes) ou sur les réseaux sociaux.
 - o J'utilise un vocabulaire adapté
 - o Je n'accueille aucun sportif à mon domicile sauf avec la présence de ses parents ou la présence d'autres sportifs et adultes du club.

- **Lors des déplacements :**
 - o Lors des longs déplacements (stages ou compétitions), je suis vigilant à mon positionnement dans le bus (arrière ou avant) et ai à l'esprit que beaucoup d'événements peuvent se passer.
 - o Si je dois ramener des jeunes à leur domicile ou internat après l'entraînement, j'en informe les parents et je les fais toujours monter à l'arrière.

- Je suis vigilant sur la répartition des chambres.

- **Dans les vestiaires :**

- Je ne me change jamais avec les athlètes (ni douche évidemment)
- Je suis vigilant à qui est dans les vestiaires (notamment dans les croisements de groupe entre tous petits qui se font aider par les parents et jeunes).
- Je n'autorise jamais qu'un adulte soit seul dans les vestiaires avec un enfant.

- **Prendre soin des sportifs :**

- J'accueille tout le monde sans discrimination
- Je suis intransigeant face au bizutage, interdit par la loi. Il n'y a pas de petits actes de bizutages.
- Je suis attentif à la sécurité physique et psychologique des sportifs
- Je suis vigilant à ce qui est posté sur les réseaux sociaux
- Je partage avec l'équipe dirigeante, avec les parents du sportif tout changement soudain et inhabituel dans l'attitude du sportif, et toutes marques suspectes sur son corps
- J'adopte en toutes circonstances un comportement exemplaire à l'égard de tous

« Les éducateurs ont un rôle considérable à tenir, notamment auprès des plus jeunes, pour diffuser, au soutien d'une attitude exemplaire, un message pour une maîtrise psychologique de l'agressivité individuelle et pour un respect très scrupuleux de l'environnement social et matériel. »

Charte d'éthique et de déontologie Natation

RAPPEL art. L212-11 du code du sport

Outre l'obligation de qualification, tout éducateur sportif rémunéré doit, avant d'exercer ses fonctions, déclarer préalablement son activité au Service Départemental à la Jeunesse à l'Engagement et aux Sports (SDJES) de son lieu d'exercice.

